

REPUBLIQUE
FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT

De la commune de **BOURG-SAINT-CHRISTOPHE**

AIN

Séance du vingt-et-un juillet deux mil vingt-six

Date de convocation : 13 juillet 2026

Date d'affichage : 13 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un du mois de juillet à 20h00

Nombre de conseillers

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 18
- Absents : 01
- Exclus 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit de la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard PERRET, Maire.

**Objet : Attribution
du marché de
maîtrise d'œuvre
pour
l'aménagement
d'une micro crèche
et d'un atelier
technique municipal**

Etaient présents : Bernard PERRET, Mathieu ARIAS, Eric CHANAVAT, Daniel CHEVALLIER, Françoise DA SILVA, Moïse DA SILVA, Marjorie DE BARROS, Estelle JANIN, Marc JANODY, Jacques MARCY, Patrick MOUSSERIN, Barbara PERNIN, Camille PESTEL, Séverine PIOT, Laëtitia SAPET, Raphaëlle TEULET

Etaient excusés et ont donné pouvoir :

André FAVRE pouvoir à Moïse DA SILVA
Mickaël GUÉRIN pouvoir à Estelle JANIN

Absent excusé : Néant

Absent : Séverine CHAUSSENDE

Secrétaire de séance : Daniel CHEVALLIER

N° : 2026-38

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de consultation de prestataire a été lancée.

Un avis de publicité a été envoyé le 21/05/2026 pour publication dans le journal du PROGRES DE L'AIN le 27/05/2026.

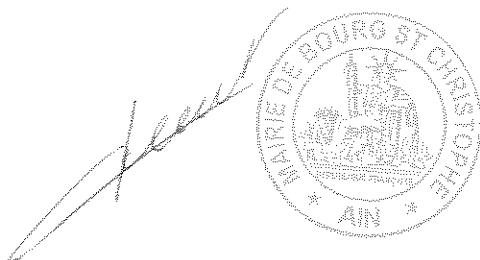
Le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil acheteur : <https://marchespublics.ain.fr/> le 27/05/2026.

La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 23/06/2026 à 12 h 00.

Le pouvoir adjudicateur imposait la transmission des documents par voie électronique uniquement à l'adresse suivante <https://marchespublics.ain.fr/>

32 Offres ont été remises.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,



publication sur le site internet
le 24/07/2026

Accusé de réception en préfecture
001-210100541-20260721-delib2026-38-DE
Date de télétransmission : 23/07/2026
Date de réception préfecture : 23/07/2026

Délibération n° 2026-38 – page 2/2

Prix : 40 % :	40/100
Note = (Pmin / Poffre) x 40	
01 : présentation de l'équipe 15 pts Pour chaque membre du groupement, indiquez - le nombre de personnes dans la société, - la ou les personnes affectées à l'opération - rôle au sein de l'équipe	60/100
02 : méthodologie 10 pts Méthodologie appliquée pour la réalisation des prestations en phases d'études et de travaux	
03 : adaptation du projet 20 pts - Quelles sont les contraintes décelées dans ce projet ? - Quelles solutions comptez-vous utiliser ? - Quelle plus-value environnementale comptez-vous proposer.	
04 : motivation 15 pts Expliquez-en 4 phrases votre motivation à répondre à ce projet	

Au vu du rapport d'analyse établis par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, Assistant à Maîtrise d'ouvrage

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu les rapports d'analyse des offres,

- **Décide** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par BELAIR ARCHITECTURE pour un montant provisoire de 109 340.02 € HT.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents nécessaire à son exécution

- **Dit** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget général en dépenses d'investissement.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,
Bernard PERRET

